



COMMUNIQUE DE LA CNDH

=====

Dans le cadre de la campagne et du scrutin du 22 février 2020, la CNDH a déployé sur toute l'étendue du territoire national, 33 observateurs.

Constitués du Président de la Commission, des Commissaires et des membres du personnel, ces observateurs ont pu observer le déroulement de la campagne électorale et du vote, sous l'angle des droits de l'homme.

Pendant les 15 jours de campagne, les observateurs de la CNDH ont observé 130 meetings, des caravanes, des portes à portes, des galas de football et des concerts.

Le jour du vote, les observateurs ont visité plus de 100 centres de vote et plus de 300 bureaux de vote. Ils ont également suivi les opérations de dépouillement dans 99 bureaux de vote.

Dans l'ensemble, la CNDH note que la campagne, le vote et le dépouillement se sont déroulés dans un climat apaisé, dans le respect des droits de l'homme.

Toutefois, quelques incidents et irrégularités ont été portés à la connaissance de la CNDH ou constatés par ses observateurs. Des interventions ont été faites auprès des différentes parties prenantes concernées pour ramener le calme et faire corriger ces irrégularités.

Par ailleurs, la CNDH déplore le non versement aux candidats de la contribution de l'Etat au financement de la campagne électorale.

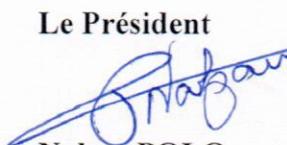
La CNDH salue tous les acteurs du processus électoral pour les dispositions prises en vue d'assurer le bon déroulement des opérations électorales.

Elle félicite les différents candidats, les partis politiques, les militants et sympathisants, les Organisations de la société civile, les médias et l'ensemble de la population pour leur sens de maturité politique.

Suite à la proclamation des résultats provisoires par la Commission électorale nationale indépendante, la CNDH exhorte les candidats et leurs militants à privilégier les voies légales pour les contestations éventuelles.

Fait à Lomé, le 24 février 2020

Le Président


Nakpa POLO

